

ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

Cfdt:

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
— VOTEZ CFDT —



Retraites : ce que la CFDT veut pour les agents publics

Après des semaines d'atermoiements, le gouvernement a finalement tranché. La réforme des retraites fera bel et bien l'objet d'une loi spécifique.

Une période de concertation avec les organisations syndicales s'engage jusqu'à la fin de cette année. La CFDT s'engage dans ces discussions avec détermination et clarté.

La CFDT l'a dit et le répétera :

- ▶ Elle est opposée à toute mesure d'âge qui revient à pénaliser les personnes ayant commencé à travailler tôt, et les personnes qui ont les métiers les plus physiques.
- ▶ La fin de l'année ne doit pas être un couperet aux discussions : on doit pouvoir prolonger les échanges sur le début 2023 si nécessaire.

Nous ne sommes pas dans le cadre de la construction d'un régime universel. Dès lors la CFDT a fait savoir :

- ▶ Qu'elle s'opposait à une modification de l'assiette de calcul de la pension. En réponse, le gouvernement l'a confirmé : il ne touchera pas aux six derniers mois.
- ▶ Qu'elle s'opposait à la mise en cause de la catégorie active. En réponse, le gouvernement l'a confirmé : le périmètre de la catégorie active ne sera pas mis en cause.

Mais, dans ces concertations, la CFDT ne se contente pas de la défense de l'existant. Pour un système des retraites plus équitable, la CFDT revendique :

- ▶ Une amélioration de la retraite pour invalidité. Les agents publics doivent pouvoir bénéficier d'un dispositif qui permette de toucher une pension d'invalidité tout en accumulant des trimestres.
- ▶ Une amélioration de la prise en compte de la pénibilité. Seuls les fonctionnaires titulaires dans un corps classé en catégorie active en bénéficient. Les contractuels qui font les mêmes métiers n'ont rien ! Et aucun autre agent public, titulaire ou contractuel, ne voit la pénibilité de son métier mesurée.
- ▶ L'instauration de la retraite progressive pour les agents publics qui n'ont plus aucune transition possible depuis la suppression de la « cessation progressive d'activité » en 2011.

La CFDT vous informera de l'évolution de la concertation au fil des prochaines semaines sur [cfdt.fr](https://www.cfdt.fr)

SUIVEZ NOUS



[UFFA.CFDT.FR](https://www.uffa.cfdt.fr)